

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE 11 NOVEMBRE 2016

Accueil et présentation (tour de table)

M. LEMAU directeur de l'école, président du Conseil

Secrétaire : Mme CADIEU (enseignante)

Présents : M. VAN DEN EYNDE (DEE) et M. Olivier THOMAS (Responsable Education et Loisirs), M. DEBROISE (Kerveiza)

Parents élus : Mmes CHEREL, GLORIA, LE DUFF, GUILLEUX, MONSIMIER, QUENTRIC, JOUANNEAU

Enseignants : Mmes BOUCHEZ, RIFFARD, CADIET, MOREL, ORVEILLON, CADIEU et Mrs PIQUEMAL, LE NEEL, BOCCACINO

Absence excusée : Mme LE SAINT (IEN), , Mme DAUNIS et Mme DEBROSIE (élues municipales)

Remerciement au traducteur en langue des signes présents.

M. LEMAU regrette l'absence d'élus municipal au Conseil d'Ecole.

1- Compétences du Conseil d'École

Organisation et fonctionnement des écoles élémentaires

Art. 17. - Dans chaque école est institué un conseil d'école (modifié par le décret du 4 / 11 / 2013)

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- Le directeur de l'école, président ;
- Le maire ou son représentant ;
- Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école (Mme MARCON-GUITTON, psychologue scolaire)
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'Éducation ;
- Le délégué départemental de l'Éducation nationale chargé de visiter l'école.
- L'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :

Les personnels du réseau d'aides spécialisées ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmières scolaires, les assistantes sociales

Les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.

Le président, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

Art. 18 (modifié par le décret du 4 / 11 / 2013).

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:

1° Vote le règlement intérieur de l'école;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:

a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du

- service public d'enseignement;
- b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;
 - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
 - d) Les activités périscolaires;
 - e) La restauration scolaire;
 - f) L'hygiène scolaire;
 - g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
 - h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- 4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;
- 5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;
- 6° Donne son accord:
- a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article [L. 216-1](#) ;
 - b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article [L.401-4](#).
- 7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article [L. 212-15](#).

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

Art. 20. - A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

→ Mise en ligne du compte-rendu sur le blog de l'école

2- Résultat des élections des Représentants des Parents d'élèves élus

Sur 274 inscrits, 102 votants soit 37 % de participation (35 % de participation en 2015)

Résultat : 90 suffrages exprimés pour la liste FCPE (7 Titulaires et 7 suppléants)

Sont élus Mesdames Guilleux, Gloria, Monsimier, Quentric, Grenier, Le Duff, Dameron, Jouanneau, Chérel, Simon et Messieurs Bochereau, Thudor, Cariou, Papin.

M. LEMAU rappelle aux membres élus qu'ils sont élus comme représentants des autres parents d'élèves. En ce sens, le Conseil d'Ecole n'est pas l'instance appropriée pour régler une question personnelle qui concernerait un membre de ce Conseil.

3- Rentrée 2016

EFFECTIF :

174 élèves répartis en 8 classes : 21 CP, 20 CP, 26 CE1, 7 LSF (CP, CE2, CM1), 25 CE1/CE2, 24 CE2/CM1, 26 CM1/CM2 et 25 CM2

PERSONNEL

13 enseignants dont le directeur déchargé de classe à temps plein (Directeur associé) + 2 AVS

classe LSF : deux enseignantes + 2 AVS

Pour les élèves en difficulté, à la demande conjointe des enseignants et de la famille, la psychologue scolaire (Mme MARCON) peut intervenir. L'école ne bénéficie pas des autres membres du RASED.

Nolwenn MAHE (ETAPS ville) intervient en sport le lundi auprès de toutes les classes.

Les enfants de LSF font EPS et Arts visuels avec la classe de CP de M. PIQUEMAL pour les 3 CP sourds et de CE2/CM1 de Mmes FORMET/BOUCHEZ pour les 4 CE2/CM1 sourds (des changements sont à prévoir en fonction des projets de classe).

M. Thomas OLIVIER est le responsable du temps du midi et est entourée d'une équipe d'animateurs. Il est aussi responsable du temps du CALM.

Par ailleurs, l'école a un concierge en la personne de Arnaud Cotard. Il s'occupe des petits travaux de l'école et d'une partie du nettoyage de l'école (cours de maternelle et élémentaire, abords de l'école, toilettes, gymnase) et assure la traversée matin, midi et soir de la rue de Châteaugiron.

Autres personnels municipaux : trois autres personnes sont en charge du nettoyage et de la propreté des locaux.

ORGANISATION DES APPRENTISSAGES

Chaque enseignant a sa classe, sauf dans le cas des échanges de service.

Activité Pédagogique Complémentaire : principes et mise en place (sur le temps du midi)

Dans ce cadre, un dispositif d'aide aux élèves a été mis en place depuis fin septembre. Une heure supplémentaire est répartie sur la semaine. Cette heure est incluse dans le temps de service des enseignants. En fonction des besoins des élèves, des compétences travaillées, les élèves par petit groupe sont pris une à deux fois / semaine sur une durée déterminée. Pour cette aide, les parents doivent donner leur accord écrit. Dans ce cadre, des activités pourront être mises en place en lien avec le Projet d'Ecole : Journal et blog de l'école, jardinage...

MOYENS MATÉRIELS

Huit salles de classe. Quatre classes sont équipées d'un TNI.

salle informatique : salle avec 12 postes fixes + un ordinateur par classe

BCD : la ville de Rennes fournit une sélection de livres en complément de ceux de l'école. L'école est abonnée à plusieurs périodiques. Merci aux parents donateurs de livres et à ceux qui participent à l'équipement et au rangement des livres.

Elle sera occupée tous les lundis, mardis et jeudis soir pour les ateliers « Lire et Faire Lire ».

salle Art et Sciences : qui sert d'atelier pour des séances en Art plastique et en Sciences. Elle est aussi utilisée pour deux ateliers du soir (cuisine et sciences)

salles d'étude Salle 13 à l'étage, classe de CP et classe CM2

Salle polyvalente : équipée en matériel audiovisuel, elle sert pour des activités de groupe et pour les ateliers théâtre, danse et musique. Tapis de sol pour l'expression corporelle.

Gymnase : pour les activités EPS

Un vidéo-projecteur et un écran mobiles pour l'école (fourni par la ville)

Les commandes : Toutes les classes avaient les fournitures nécessaires pour commencer l'année scolaire.

TEMPS PÉRI-SCOLAIRES

- Pause méridienne

Environ 150 enfants mangent à la cantine le midi (86 %). Ils sont sous la responsabilité de M. THOMAS et de 8 animateurs.

Trois services sont assurés (CP/CE1 à 12h10, CE1/CE2 à 12h40, CM1/CM2 à 13h10)

Ateliers du midi : rappel sur le fonctionnement du temps du midi. Quatre ateliers ont lieu chaque jour : listes finalisées depuis la période 2 et fixes de vacances à vacances. Elles sont faites en fonction des demandes des élèves. Règles de vie reprises pendant les temps péri-scolaires. Les animateurs bénéficieront d'une formation LSF.

Un tableau d'affichage a été installé afin de faciliter les informations concernant les ateliers.

- CALM le soir : à 17h45, les élèves sont regroupés dans la cour de l'élémentaire avant d'aller dans le préfabriqué à 18h. A 18h30, tous les enfants (maternelle/élémentaire) sont regroupés au CALM. La sortie du soir s'opère par la porte d'entrée de la maternelle.

Parents :

Bon retour sur la communication envers les parents

- Etudes et ateliers du soir

Etude : assurée par M. LEMAU (responsable), M. PIQUEMAL, Mme JAMES et Mme BOUCAULT.

Chaque jour, à l'étude, les élèves sont pris en charge par 3 surveillants d'étude jusqu'à 17h45.

Après 17 h 45, un élève peut rentrer seul chez lui, sauf indication écrite des parents. Dans ce cas, l'enfant est inscrit au CALM.

De 16h45 à 17h45, 4 ateliers sont mis en place : cuisine et construction en bois le mardi, tennis de table et sciences le jeudi, sport le vendredi. Ils sont animés par des animateurs associatifs (GYM'MOMES, CPB RAPATEL, MILLE PAS, PETITS DEBROUILLARDS)

En moyenne, 35 % des élèves restent le soir après l'école (étude et atelier confondus)

Lire et faire lire : Dans le but de développer le plaisir de lire et de l'accompagner dans l'apprentissage de la lecture, l'action « Lire et faire lire » est mise en place sur le temps de l'étude durant toute l'année les lundis et mardis.

Mise en œuvre par la Ligue de l'Enseignement, ces séances de « lecture-plaisir » sont assurées par des retraités bénévoles, dans la bibliothèque de l'école et durent ½ heure. Deux bénévoles interviennent cette année auprès des enfants de CP/CE1.

questions de parents

l'école a la chance de bénéficier d'une étude dirigée pour les CP. Pour les autres années, l'autonomie des enfants sur leurs devoirs est très variable. Serait-il envisageable d'organiser en début d'année, par exemple pour les CE1, des séances pour « apprendre à travailler tout seul » (mais aussi en binôme ou en groupe), pour aider les enfants à être plus autonomes dans leurs devoirs, car les parents ne sont pas toujours en mesure de les aider.

Les études (excepté le CP) sont organisées pour surveiller les élèves du CE1 au CM2. Les élèves travaillent de manière autonome et reçoivent l'aide de l'adulte (lecture CE1) à leur demande. Les surveillants d'étude veillent au calme et à la réalisation des devoirs.

M. PIQUEMAL : une aide est apportée aux enfants qui en ont besoin. Ce n'est pas une aide globale pour tous les enfants de l'étude.

Mme GLORIA : demande d'une communication explicite sur les devoirs entre parents et enseignants (quel temps pour les devoirs?). Mot dans le cahier pour expliquer le travail à la maison en début d'année.

4- Travaux réalisés et souhaités

→ Travaux de rénovation : les travaux sur l'élémentaire sont en cours de finition.

Les enseignants et les élèves ont pu apprécier les échanges avec les différents professionnels qui sont intervenus. Des rencontres ont été organisées pour expliquer aux enfants la raison et la réalisation des travaux.

→ Une réunion de fin de travaux aura lieu très probablement courant décembre. (M. Van Den Eynde : pas de nouvelles sur la date).

→ La clôture de l'école a permis de sécuriser la cour et facilite sa surveillance. Elle était aussi nécessaire dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

Les enseignants équipés d'un TNI souhaiteraient avoir des rideaux plus occultants : difficulté à lire le TNI avec les stores installés.

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité, en cas de risque majeur (tempête, accident chimique, intrusion extérieure). Trois exercices seront faits dans l'année.

Les familles seront informées des exercices (2 incendies, 3 PPMS)

Question des parents : Aménagement du parking bas suite à la rencontre avec les services de la ville ? M. VDE : en étude, difficulté à cause des réseaux souterrains.

Ouverture vers le 75 bld Villebois Mareuil ?

Projet Fabrique citoyenne.

5- Propositions d'amendements et vote du Règlement Intérieur

Lecture du Règlement Intérieur et amendements.

Au Conseil d'élèves du 07/11, les élèves ont demandé que l'école commence à 9h...

Des rectifications liées aux travaux (ouverture des grilles)

Le Conseil d'Ecole regrette la suppression de la visite médicale en CE2.

Débat

Questions des parents relatives au Règlement Intérieur

- possibilité d'ouvrir la petite grille le matin pour éviter aux enfants qui arrivent par le bas de faire tout le tour ?

Pour des raisons de sécurité liées à Vigipirate, seule la grille principale est ouverte le matin. Les enseignants constatent moins de retard qu'avant.

- Les enfants pourraient-ils sortir à l'heure à 12h et 16h15? Certaines classes sortent en retard, ce qui entraîne des retards aux RDV pris après l'école ou aux activités.

La question a été évoquée en Conseil des Maîtres. Les apprentissages finissent aux horaires indiqués. Certaines classes (étage) peuvent parfois mettre un peu de temps à sortir. Les enseignants veilleront à anticiper la sonnerie pour ne pas être trop en retard.

- Apparemment, les billes sont désormais interdites à la récréation : pourquoi ?

Non, les billes sont autorisées.

- quelle surveillance dans les angles morts de la cour ? Les enseignants ont-ils conscience des propos et comportements de certains enfants dans la cour ? Il est important de rappeler aux enfants qu'ils peuvent chercher les adultes en cas de problème, surtout si un enfant en particulier est la cible des autres enfants.

Les règles liées à la surveillance active durant les récréations ont été rappelées aux enseignants dès la rentrée. Les enseignants sont vigilants au comportement des élèves à l'école. Il est rappelé à chacun de venir voir l'adulte en cas de problème avec un autre élève. Certains élèves dérogent à ce point du règlement, ce qui parfois entraîne des conflits sur la cour. L'école veille à régler tous les conflits en rappelant les règles de vie collective (vocabulaire, gestes). Sur ce point, il est aussi nécessaire de rappeler aux parents qu'ils n'ont pas à intervenir directement auprès des élèves et parents concernés. Les parents doivent aussi veiller à respecter ce point du règlement.

- Plus généralement, intérêt de travailler sur la notion de respect entre les enfants (notamment garçons – filles) : proposition de faire intervenir des associations extérieures sur le sujet. Idée d'agir en préventif plutôt qu'en curatif.

Les enseignants se sont inscrits à une formation cette année sur le thème fille/garçon. Cette question est abordée dans le programme d'EMC.

Le règlement intérieur de l'école est voté à l'unanimité.

6- Projet d'école et Projets des classes pour cette année scolaire

Les projets de cycle ou/et de classe sont définis par rapport aux compétences des nouveaux programmes et du nouveau Projet d'Ecole.

Présentation et validation du Projet d'Ecole : rappel des axes et des volets

Axe 1 : Renforcer la maîtrise de la langue en production d'écrit.

Axe 2 : Favoriser un meilleur climat scolaire.

Le projet d'école 2016 / 2020 est adopté par le Conseil d'Ecole à l'unanimité.

Journal et blog de l'école

Certains collègues ont déjà mis en ligne quelques articles écrits en classe. L'école vient d'être dotée par la ville d'appareils photo pour enrichir les articles.

Tour de table des projets de classe (validés par l'Inspection et financés par la Mairie)

- projet jardin

Les CP (LSF inclus) mèneront un projet en trois temps :

- Visite du jardin au parc du landry + semis
- visite du jardin des Mille Pas au printemps
- plantation à l'école, récolte et cuisine des légumes

Réalisation des bacs le 8 octobre : temps partagé avec les parents et quelques enfants.

Question des parents : quels retours des enseignants ? Les enseignants ont apprécié la journée et l'implication de nombreux parents et enfants.

Les enseignants souhaitent que la ville reste engagée dans l'installation de 6 bacs au printemps prochain pour permettre à l'ensemble des classes d'exploiter le jardin d'école.

- Ecole et Cinéma au CE1 et CE2 : M. LE NEEL et Mme RIFFARD iront avec les élèves voir trois films dans l'année. (1^{er} en novembre).

- CE1/CE2 : Projet culturel

Projet autour des musiques actuelles. Les élèves se déplaceront dans trois salles de concert durant l'année (rencontre avec les techniciens, interviews, concert scolaire en avril).

- CE2/CM1 : projet danse contemporaine (inclusion des enfants sourds) avec le Triangle
En janvier /février. La classe mènera un projet danse avec une chorégraphe du Triangle.

- CM1/CM2 et CM2 : Projet fresque murale sous le nouveau préau

- Classe LSF : Un documentaire sur l'enseignement en LSF a été diffusé sur France 5 le 24 octobre 2016. Voici le lien : http://www.france5.fr/emissions/l-oeil-et-la-main/diffusions/24-10-2016_516213
Par ailleurs, les élèves travailleront sur le film d'animation « le mouton à plumes ».

- Projet Droits de l'enfant dans le cadre de la Charte de la Laïcité

Les élèves de CE2/CM1, CM1/CM2 et de CM2 ont participé à un projet dans le cadre de la semaine des Droits de l'enfant organisée par la ville de Rennes, avec la Maison du Ronceray, sur la thématique « les médias, j'y ai droit ». Une restitution aura lieu le vendredi 25 / 11 à la Maison du Ronceray à 19h.

- Sport : Natation pour toutes les classes

- Conseil des Elèves : le 1^{er} Conseil d'élèves a eu lieu le 7 novembre

Les élèves ont échangé en classe sur le fonctionnement de l'école (temps collectifs) et sur le règlement intérieur. L'objectif du Conseil d'élèves est de responsabiliser les élèves dans le fonctionnement de l'école (respect des règles et du lieu) et de les inciter à mener des projets (reporters et blog de l'école).

7- Questions des parents

Espace parents

Les parents pourront utiliser le préfabriqué, après signature de la convention par la ville.

Cet espace serait un espace de rencontre sur plusieurs thématiques en lien avec l'école.

Il serait utiliser sur le temps scolaire après les temps de garderie le mercredi matin, une fois par mois. La première date envisagée serait le 07 décembre.

L'objectif est de permettre à plusieurs parents d'échanger et d'envisager des projets avec les partenaires de l'école.

M. LEMAU Briac
Président du Conseil d'Ecole

Mme CADIEU Laura
Secrétaire de séance